



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 305
Stratégies économiques



PROGRAMME 305
Stratégies économiques

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bertrand DUMONT

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 305 : Stratégies économiques

Précisions sur le changement de responsable du programme

Décret du 12 janvier 2024 portant nomination d'un directeur général à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - M. DUMONT (Bertrand) - JORF n° 0010 du 13 janvier 2024

Le programme 305 « stratégies économiques » porte les moyens de la direction générale du Trésor (DG Trésor), à l'exclusion des dépenses de fonctionnement courant de l'administration centrale, regroupées sur le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

Placée sous l'autorité du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN), la DG Trésor est chargée de l'analyse économique et du conseil du Gouvernement dans l'élaboration et la conduite de la politique économique, commerciale et financière au plan national, européen et international. Elle a pour objectif de favoriser la croissance durable et équilibrée de l'économie française, le plein emploi et le redressement des finances publiques.

La direction assure également l'activité de gestion de la dette et de la trésorerie de l'État *via* l'Agence France Trésor (AFT), des missions de tutelles (*Agence française de développement, Business France, etc.*) et de soutien aux pays à faibles revenus.

Le Trésor gère enfin une partie de la relation entre l'État, d'une part, la Banque de France, les instituts d'émission monétaires en outre-mer et, depuis 2023, la Banque postale, d'autre part, en portant la rémunération de ces organismes au titre des activités d'intérêt général qu'ils exercent.

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de la relance de l'économie française, via les actions visant à soutenir l'activité des entreprises françaises et à favoriser le retour au plein emploi, dans un contexte de guerre en Ukraine et de persistance de l'inflation. La direction a renforcé ses capacités en matière d'analyse économique et de conseil sur les politiques publiques relatives à la transition écologique par la création, le 1^{er} septembre 2023 d'une nouvelle sous-direction dédiée.

La DG Trésor a continué en 2023 de piloter des mesures du plan de relance dans ses multiples dimensions (*accélération de la transition énergétique, modernisation de l'appareil productif en termes de numérisation et d'innovation, renforcement du soutien à l'export*), d'une part, tout en contribuant à la mise en œuvre des mesures prévues dans la mission budgétaire « Plan de relance » d'autre part, en particulier dans le cadre du programme 363 « Compétitivité ».

Au niveau européen, la DG Trésor a participé aux événements ministériels organisés par les présidences suédoise puis espagnole du Conseil de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la finance, du commerce ou encore du développement durable. En liaison avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (pour ses compétences relatives au commerce extérieur), elle a participé à la défense des intérêts économiques nationaux en Europe et dans le monde en s'appuyant sur son réseau de services économiques à l'étranger.

La DG Trésor a poursuivi sa mobilisation dans le cadre de la réponse économique, commerciale et financière à la guerre en Ukraine, en particulier s'agissant de la définition et la mise en œuvre des sanctions économiques à l'encontre de la Russie, de l'analyse des conséquences macroéconomiques et sectorielles de la guerre, notamment dans le domaine de l'énergie, et du suivi des chaînes de valeur et du pilotage des relations économiques bilatérales avec les pays de cette zone géographique. Le nouveau prêt garanti par l'État (PGE) Résilience, mis en place pour soutenir les entreprises affectées économiquement par la guerre en Ukraine et initialement prévu jusqu'au 31 décembre 2022, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023.

Face à un environnement international de plus en plus incertain, le Trésor a poursuivi son action en faveur d'une régulation multilatérale efficace, notamment par son activité au sein des instances financières internationales (*réunions annuelles du FMI, de la Banque mondiale ou des banques multilatérales de développement*) et en élaborant les positions françaises en matière économique et financière en vue des réunions et sommets des G7 et G20. Elle a activement participé à la conférence des nations unies sur les changements climatiques de Dubaï (COP28).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer la qualité de l'analyse et des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, dans le domaine des évolutions économiques et dans celui des recettes fiscales

INDICATEUR 1.1 : Fiabilité comparée, au vu des réalisations, des prévisions du Gouvernement présentées dans le RESF et de celles des instituts de conjoncture

INDICATEUR 1.2 : Fiabilité des prévisions de recettes fiscales nettes

OBJECTIF 2 : Assurer l'efficacité du réseau international de la Direction générale du Trésor

INDICATEUR 2.1 : Taux de réponse de la DG Trésor aux demandes d'avis adressées aux services économiques par la représentation permanente de la France auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par le bureau de l'administrateur pour la France au Fonds monétaire international (FMI)

INDICATEUR 2.2 : Taux de satisfaction des acteurs économiques locaux sur l'action des services économiques

OBJECTIF 3 : Assurer un traitement efficace du surendettement

INDICATEUR 3.1 : Capacité de la Banque de France à traiter dans les meilleurs délais un dossier de surendettement

INDICATEUR 3.2 : Efficience du traitement des dossiers de surendettement

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Assurer la qualité de l'analyse et des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, dans le domaine des évolutions économiques et dans celui des recettes fiscales

INDICATEUR

1.1 – Fiabilité comparée, au vu des réalisations, des prévisions du Gouvernement présentées dans le RESF et de celles des instituts de conjoncture

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Croissance du PIB					-	donnée non retenue	-
Réalisation	%	7,0 (1ère estimation T4, janvier 2022)	2,6	Non déterminé	0,9 (Insee, 01/2024)	donnée non renseignée	Insee (résultats provisoires des comptes annuels, 05/2025)
Prévision de croissance du Gouvernement	%	6,0 (RESF 2022, 10/2021)	4,0 (RESF 2022, 10/2021)	1,0 (RESF 2023, 09/2022)	Non déterminé	donnée non renseignée	1,4 (RESF 2024, 09/2023)
Ecart prévision de croissance du Gouvernement / réalisation	points	-1,0	1,4	Non déterminé	0,1	amélioration	Non déterminé
Prévision de croissance des instituts de conjoncture	%	6,1 (Consensus Forecasts, 09/2021)	3,8 (RESF 2022, 10/2021)	0,6 (Consensus Forecasts, 09/2022)	Non déterminé	donnée non renseignée	0,8 (Consensus Forecasts, 09/2023)
Ecart prévisions de croissance des instituts de conjoncture / réalisation	points	-0,9	1,2	Non déterminé	0,3	donnée non renseignée	Non déterminé
Inflation					-	donnée non retenue	
Réalisation	%	1,6	5,2 (provisoire)	Non déterminé	4,9 (insee, 01/2024)	donnée non renseignée	Insee (01/2025)
Prévision d'inflation du Gouvernement	%	1,5 (RESF 2022, 10/2021)	1,5 (RESF 2022, 10/2021)	4,2 (RESF 2023, 09/2022)	Non déterminé	donnée non renseignée	2,6 (RESF 2024, 09/2023)
Ecart prévision d'inflation du Gouvernement / réalisation	points	-0,1	-3,7	Non déterminé	-0,7	amélioration	Non déterminé
Prévision d'inflation des instituts de conjoncture	%	1,6 (Consensus Forecasts, 09/2021)	1,5 (RESF 2022, 09/2020)	3,6 (Consensus Forecasts, 09/2022)	3,6 (RESF 2023,09/2022)	donnée non renseignée	2,7 (Consensus Forecasts, 09/2023)
Ecart prévisions d'inflation des instituts de conjoncture / réalisation	points	0,0	-3,7	Non déterminé	-1,3	donnée non renseignée	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données :

DG Trésor et Insee.

Prévision de croissance et d'inflation du Gouvernement : rapport économique, social et financier annexé au PLF de l'année N (soit en octobre de l'année N-1).

Prévision de croissance et d'inflation des instituts de conjoncture : Consensus Forecasts (organisme privé chargé de collecter et publier des prévisions macroéconomiques réalisées par plus de 700 économistes pour une centaine de pays), septembre de l'année N-1.

Réalisé croissance et inflation : les chiffres inscrits en RAP N sont transmis par l'Insee en janvier N+1. Ils sont susceptibles d'être révisés, lors de la publication des comptes nationaux annuels provisoires (mai N+1), puis définitifs (mai N+3).

Mode de calcul :

Le tableau fait apparaître les écarts (en points de pourcentage) entre les prévisions de croissance du produit intérieur brut (PIB) et d'inflation effectuées par le Gouvernement d'une part, par les instituts de conjoncture d'autre part, et la réalisation constatée.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Inflation

L'écart de +0,7 pt entre la prévision au moment du RESF 2023 (+4,2 %) et le réalisé (+4,9 %) doit être mis en regard de l'incertitude qui ont entouré l'évolution des prix en 2023 : l'ampleur et les délais de transmission du choc sur les prix énergétiques au reste des prix étaient très incertains.

Toutefois, alors qu'en 2021 et en 2022 l'écart entre le réalisé et, respectivement, la prévision inscrite dans le RESF et celle issue du consensus des économistes était relativement proche, l'écart en 2023 pour la prévision inscrite dans le RESF est nettement moins important que l'écart pour la prévision du consensus des économistes (+1,3 point).

Croissance du PIB

L'écart entre la prévision du RESF 2023 (+1,0 %) et la croissance effective (+0,9 %, selon la première estimation de l'Insee) ne serait que de -0,1 point.

INDICATEUR

1.2 – Fiabilité des prévisions de recettes fiscales nettes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Montant de recettes fiscales	Md€	295,7	323,3 (exécution provisoire)	330,6	322,9	amélioration	349,4
Ecart prévision de recettes fiscales / réalisation	%	+6,1 % (Réalisation/PLF 2022)	+10,7% (par rapport à la prévision du PLF 2022)	Non déterminé	-2,3% (par rapport à la prévision du PLFG 2023)	donnée non renseignée	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données :

- prévision : DG Trésor, DB, DGFIP, DGDDI, dans le projet de loi de finances de fin de gestion (PLFG) pour l'année N (prévisions révisées par rapport au PLF de l'année N) ;
- réalisé : direction générale des finances publiques (situation budgétaire et financière de l'État).

Périmètre :

Il s'agit des recettes fiscales nettes (des remboursements et dégrèvements) affectées au budget général.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'écart entre l'exécuté (322,9 Md€) et la prévision révisée (330,6 Md€) s'élève à -2,3 %. Cet écart s'explique essentiellement en raison des facteurs suivants :

- **un scénario macroéconomique légèrement plus dégradé qu'anticipé** : la révision de la croissance de l'activité pour 2023 est légère : de 1,0 % à 0,9 %, mais elle est plus sensible en euros courants (+6,2 % de croissance en valeur contre +6,8 % intégré dans les prévisions) ;
- **au-delà du seul indicateur de croissance du PIB**, les écarts concernent notamment l'impôt sur les sociétés (IS) et la TVA :
 - l'IS a atterri en baisse à hauteur de -4,4 Md€ en raison d'un rendement de l'acompte de décembre moins important qu'escompté (à noter, toutefois, que la prévision d'IS est délicate, notamment en raison du caractère volatil de, l'acompte de décembre, qui dépend à la fois de la rentabilité des entreprises en 2023 et de leur comportement en matière de calendrier de versement de l'impôt) ;
 - les recettes de TVA ont été moindres de -1,4 Md€ notamment du fait d'une demande accrue de remboursements de crédits de TVA de la part des entreprises.

OBJECTIF

2 - Assurer l'efficacité du réseau international de la Direction générale du Trésor

INDICATEUR

2.1 - Taux de réponse de la DG Trésor aux demandes d'avis adressées aux services économiques par la représentation permanente de la France auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par le bureau de l'administrateur pour la France au Fonds monétaire international (FMI)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de réponse de la DG Trésor aux demandes d'avis adressées aux services économiques par la représentation permanente de la France auprès de l'OCDE et par le bureau de l'administrateur pour la France au FMI	%	99	97	100	98	amélioration	100

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Sources des données :

DG Trésor

Périmètre :

Demandes d'avis sur les rapports « Article IV » du FMI » et « *Economic and Development Review* » de l'OCDE.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de projets effectifs d'instructions réalisées par les services économiques en réponse à ces demandes et validés par les bureaux compétents en administration centrale sur l'année N-1.

Dénominateur : nombre de demandes d'avis adressées par la représentation permanente de la France auprès de l'OCDE et par le bureau de l'administrateur pour la France sur l'année N-1.

Le résultat est exprimé en pourcentage.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux de réponse pour 2023 est de 98 %, en hausse d'un point de pourcentage par rapport à 2022, mais en-dessous de la cible de -2 points. Ce résultat confirme ainsi tant l'engagement des services économiques

pour contribuer à l'analyse de la situation économique et financière mondiale, que la nécessité de poursuivre le travail de sensibilisation de ces services à l'atteinte de la cible maximale sur 2024-2026 initié en 2023.

INDICATEUR

2.2 – Taux de satisfaction des acteurs économiques locaux sur l'action des services économiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de satisfaction des acteurs économiques locaux sur l'action des services économiques	%	88	82	90	83	amélioration	91

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Source des données : DG Trésor.

DG Trésor (questionnaire de satisfaction envoyés aux présidents des comités des conseillers du commerce extérieur de la France relevant de la circonscription du service économique sur le rôle des chefs de services économiques).

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de réponses très satisfaisantes ou satisfaisantes.

Dénominateur : nombre de questionnaires retournés.

Le résultat est exprimé en pourcentage.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Contrairement à 2021 et à 2022, le taux de satisfaction en 2023 (83 %) est inférieure à la cible (-7 points), n'affichant une progression par rapport au réalisé 2022 que de +1 point. Toutefois, le niveau atteint reflète une animation de la communauté d'affaires locale jugée par cette dernière très satisfaisante.

L'écart à la cible s'explique principalement par un rehaussement en définitive trop optimiste de la cible pour 2023 entre le PAP 2022 et le PAP 2023, de 80 à 90 %. Les services économiques poursuivront leur mobilisation pour faire progresser cet indicateur.

OBJECTIF

3 – Assurer un traitement efficace du surendettement

INDICATEUR

3.1 – Capacité de la Banque de France à traiter dans les meilleurs délais un dossier de surendettement

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Délai moyen de traitement d'un dossier sur l'ensemble de la procédure	mois	3,6	3,5	4,5	3,54 (provisoire)	cible atteinte	4

Commentaires techniquesSource des données :

Banque de France (BdF).

Périmètre :

Temps de traitements des dossiers sur l'ensemble de la procédure, de leur dépôt jusqu'à la fin de l'instruction et la décision en découlant (irrecevabilité, clôture, plan conventionnel, procédure de rétablissement personnel, mesures imposées).

Mode de calcul :

Rapport entre, d'une part, la moyenne des stocks de dossiers en cours de traitement en fin de mois calculée sur les douze derniers mois et, d'autre part, la moyenne calculée sur les douze derniers mois du nombre de dossiers entièrement traités chaque mois.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2023, le délai de traitement moyen est resté stable par rapport à 2022 (3,5 mois), de nouveau en-dessous de la cible d'un mois. Trois analyses provisoires peuvent ainsi être dégagées :

- les mesures de simplification et d'accélération de la procédure de traitement des dossiers de surendettement, entrées en vigueur le 1er janvier 2018, qui ont permis de réduire d'un mois (une baisse de presque un quart) le délai moyen entre 2019 et 2022, continuent de porter leurs fruits ;
- le stock de dossiers s'est globalement stabilisé suite à l'apurement réalisé en 2020 (effondrement des dépôts du fait de la crise sanitaire) ;
- les services ont réussi à absorber la légère hausse du nombre de dossiers déposés (+1,3 %).

INDICATEUR**3.2 – Efficience du traitement des dossiers de surendettement**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Coût complet du traitement d'un dossier de surendettement	€	911	961	957	975 (provisoire)	absence amélioration	961
Nombre moyen de dossiers traités par agents	Nombre/agent	241	236	240	240 (provisoire)	cible atteinte	240

Commentaires techniquesSource des données :

BdF. Les données définitives seront disponibles au plus tôt fin avril 2024.

Périmètre :

- coût complet du traitement d'un dossier de surendettement : activité du surendettement au sens de la comptabilité analytique de la BdF ;
- nombre moyen de dossiers traités par agent : dossiers ayant fait l'objet d'une décision marquant la fin de la procédure de traitement par la commission au cours des douze derniers mois.

Mode de calcul :

- coût complet du traitement d'un dossier de surendettement : rapport entre le coût complet de l'activité de traitement des dossiers de surendettement et le nombre de dossiers traités ;
- nombre moyen de dossiers traités par agent : rapport entre le nombre total de dossiers traités et le nombre d'équivalents annuels temps plein affectés au traitement des dossiers de surendettement.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Coût complet du traitement d'un dossier de surendettement**

Le réalisé 2023 (975 €) est supérieur à la cible (+18 €) et légèrement au-dessus du réalisé 2022 (+4 €).

Si l'analyse se doit d'être prudente compte-tenu du caractère provisoire de la donnée, une des principales explications de l'écart à la cible résiderait dans l'effet de la masse salariale (effet prix) et la renégociation des contrats impactés par l'inflation.

Nombre moyen de dossiers traités par agents

La productivité afférente à l'activité de surendettement demeure stable, avec un réalisé 2023 (240 dossiers) conforme à la cible et légèrement au-dessus du réalisé 2022 (+4 dossiers).

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	78 670 545 72 548 438	544 600 000 240 761 557	4 673	1 220 000 307 072 138	624 490 545 620 386 806	625 990 545
02 – Développement international de l'économie française	64 786 314 61 833 974	6 020 000 5 097 087	34 200		70 806 314 66 965 260	70 806 314
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		90 000 270 246		19 130 000 21 530 359	19 220 000 21 800 605	19 220 000
Total des AE prévues en LFI	143 456 859	550 710 000	0	20 350 000	714 516 859	716 016 859
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+1 648 007 (hors titre 2)		+1 648 007	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 455 000	+6 094 767 (hors titre 2)			+3 639 767	
Total des AE ouvertes	141 001 859	578 802 774 (hors titre 2)			719 804 633	
Total des AE consommées	134 382 412	246 128 889	38 873	328 602 497	709 152 670	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	78 670 545 72 548 438	544 600 000 239 481 993	4 421	1 800 000 307 598 150	625 070 545 619 633 002	626 570 545
02 – Développement international de l'économie française	64 786 314 61 833 974	5 320 000 4 907 008	34 650		70 106 314 66 775 632	70 106 314
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		90 000 310 476		20 600 000 18 060 457	20 690 000 18 370 933	20 690 000
Total des CP prévus en LFI	143 456 859	550 010 000	0	22 400 000	715 866 859	717 366 859
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+1 648 007 (hors titre 2)		+1 648 007	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 455 000	+4 139 630 (hors titre 2)			+1 684 630	
Total des CP ouverts	141 001 859	578 197 637 (hors titre 2)			719 199 496	
Total des CP consommés	134 382 412	244 699 477	39 071	325 658 607	704 779 566	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>						
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	70 004 863 69 405 484	261 600 000 258 124 494	13 200	1 100 000 2 730 303	332 704 863	334 204 863 330 273 480
02 – Développement international de l'économie française	59 720 519 59 753 884	5 100 000 5 151 765	98 632		64 820 519	64 820 519 65 004 281
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		200 000 557 236		19 002 180 24 368 393	19 202 180	19 202 180 24 925 629
Total des AE prévues en LFI	129 725 382	266 900 000	0	20 102 180	416 727 562	418 227 562
Total des AE consommées	129 159 367	263 833 494	111 832	27 098 696		420 203 390

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>						
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	70 004 863 69 405 484	261 600 000 252 816 520	8 400	1 675 000 3 407 303	333 279 863	334 779 863 325 637 707
02 – Développement international de l'économie française	59 720 519 59 753 884	5 100 000 5 252 369	67 582		64 820 519	64 820 519 65 073 835
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		200 000 656 474		19 045 744 18 346 522	19 245 744	19 245 744 19 002 996
Total des CP prévus en LFI	129 725 382	266 900 000	0	20 720 744	417 346 126	418 846 126
Total des CP consommés	129 159 367	258 725 363	75 982	21 753 825		409 714 537

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	129 159 367	143 456 859	134 382 412	129 159 367	143 456 859	134 382 412
Rémunérations d'activité	97 220 794	107 919 752	101 060 996	97 220 794	107 919 752	101 060 996
Cotisations et contributions sociales	31 259 711	34 656 416	32 144 968	31 259 711	34 656 416	32 144 968
Prestations sociales et allocations diverses	678 863	880 691	1 176 447	678 863	880 691	1 176 447
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	263 833 494	550 710 000	246 128 889	258 725 363	550 010 000	244 699 477

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	263 833 494	550 710 000	246 128 889	258 725 363	550 010 000	244 699 477
Titre 5 – Dépenses d'investissement	111 832	0	38 873	75 982	0	39 071
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	98 632	0	34 200	67 582	0	34 650
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	13 200	0	4 673	8 400	0	4 421
Titre 6 – Dépenses d'intervention	27 098 696	20 350 000	328 602 497	21 753 825	22 400 000	325 658 607
Transferts aux entreprises	573 048	19 130 000	303 436 284	733 048	21 175 000	303 391 284
Transferts aux autres collectivités	26 525 649	1 220 000	25 166 212	21 020 777	1 225 000	22 267 322
Total hors FdC et AdP		714 516 859			715 866 859	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-2 455 000			-2 455 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+7 742 774			+5 787 637	
Total*	420 203 390	719 804 633	709 152 670	409 714 537	719 199 496	704 779 566

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	1 537 392	1 500 000	1 648 007	1 537 392	1 500 000	1 648 007
Total	1 537 392	1 500 000	1 648 007	1 537 392	1 500 000	1 648 007

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		344 030		344 030				
11/2023		1 039 877		1 039 877				
12/2023		264 100		264 100				
Total		1 648 007		1 648 007				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2023		2 372 912		2 344 265				
Total		2 372 912		2 344 265				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2023		6 934 571		7 404 250				
Total		6 934 571		7 404 250				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		750 000		750 000				
Total		750 000		750 000				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/12/2023					2 455 000		2 455 000	
Total					2 455 000		2 455 000	

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023					3 962 716		6 358 885	
Total					3 962 716		6 358 885	

■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		11 705 490		12 146 522	2 455 000	3 962 716	2 455 000	6 358 885

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2023 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2023. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2023.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2022	Chiffrage initial 2023	Chiffrage actualisé 2023
230411	Provision pour risque d'intervention du fonds de garantie des dépôts et de résolution Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 39 quinquies GF</i>	47	nc	46
530102	Application d'un droit fixe au lieu de la taxe de publicité foncière sur la transmission de biens appartenant à un organisme d'intérêt public au profit d'un établissement reconnu d'utilité publique effectuée dans un but d'intérêt général ou de bonne administration Mutations à titre onéreux - Taxe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2021 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1969 - Dernière modification : 1996 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1020 et 1039</i>	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales		47		46

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	78 670 545 72 548 438	545 820 000 547 838 368	625 990 545 620 386 806	78 670 545 72 548 438	546 400 000 547 084 564	626 570 545 619 633 002
02 – Développement international de l'économie française	64 786 314 61 833 974	6 020 000 5 131 286	70 806 314 66 965 260	64 786 314 61 833 974	5 320 000 4 941 658	70 106 314 66 775 632
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		19 220 000 21 800 605	19 220 000 21 800 605		20 690 000 18 370 933	20 690 000 18 370 933
Total des crédits prévus en LFI *	143 456 859	571 060 000	714 516 859	143 456 859	572 410 000	715 866 859
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-2 455 000	+7 742 774	+5 287 774	-2 455 000	+5 787 637	+3 332 637
Total des crédits ouverts	141 001 859	578 802 774	719 804 633	141 001 859	578 197 637	719 199 496
Total des crédits consommés	134 382 412	574 770 259	709 152 670	134 382 412	570 397 154	704 779 566
Crédits ouverts - crédits consommés	+6 619 447	+4 032 515	+10 651 962	+6 619 447	+7 800 482	+14 419 930

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	143 456 859	571 060 000	714 516 859	143 456 859	572 410 000	715 866 859
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	143 456 859	571 060 000	714 516 859	143 456 859	572 410 000	715 866 859

Dans le cadre du vote de la loi de finances (LFI) pour 2023, aucun amendement n'a été adopté pour le programme 305.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

La mission d'accessibilité bancaire du fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations a été transférée à compter du 1^{er} janvier 2023 au programme 305 du budget général de l'État.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits ouverts en LFI 2023 sur le P305 ont été modifiés par les mouvements suivants :

- l'annulation en loi de finances de fin de gestion pour 2023 de crédits hors titre 2 (HT2) d'un montant de 3 962 716 € en AE et 6 358 885 € en CP provenant des crédits mis en réserve (3 962 716 € en AE et 4 122 600 € en CP) et des marges dégagées en gestion (2 236 285 € en CP) ;
- un transfert de crédits HT2 (décret n° 2023-511 du 27 juin 2023) d'un montant de 750 000 € en AE et CP en provenance du programme 219 « Sport » ;
- un virement de crédits (décret n° 2023-1159 du 9 décembre 2023) de titre 2 (T2) d'un montant de -2 455 000 € en AE et CP, destiné à permettre le redéploiement des crédits de personnel entre différents programmes dans le cadre du schéma de fin de gestion.

Par ailleurs, les crédits ouverts en 2023 ont été abondés par des reports d'un montant de 6,93 M€ en AE et de 7,40 M€ en CP pour les crédits généraux (arrêté du 10 mars 2023).

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les montants rattachés en 2023 au fonds de concours n° 1-2-00508 ouvert pour l'Autorité des normes comptables (ANC) sur le programme 305 se sont élevés à 1,65 M€.

Les montants des crédits reportés de 2022 sur 2023 par arrêté du 6 février 2023 ont été de 2,37 M€ en AE et 2,34 M€ en CP.

Les dépenses imputées durant l'année 2023 sur ce fonds de concours se sont élevées à 2,62 M€ en AE et 2,60 M€ en CP.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	717 285	3 368 000	4 085 285	717 285	3 435 500	4 152 785
Surgels	0	673 600	673 600	0	687 100	687 100
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	717 285	4 041 600	4 758 885	717 285	4 122 600	4 839 885

Les crédits ouverts en LFI ont fait l'objet d'une mise en réserve initiale (excluant la rémunération des prestations réalisées par la Banque de France et par la Banque postale pour le compte de l'État) de 4,09 M€ en AE et de 4,15 M€ en CP, dont 3,37 M€ en AE et 3,44 M€ en CP pour les crédits HT2 et 0,72 M€ (en AE et CP) pour les crédits T2.

Une mise en réserve complémentaire de 0,67 M€ en AE et 0,69 M€ en CP HT2 a été appliquée sur le programme 305, portant le montant de réserve sur les crédits HT2 à 4 041 600 € en AE et 4 122 600 M€ en CP. Ces crédits ont ensuite fait l'objet d'une annulation en loi de finances de fin de gestion pour 2023 pour un montant 3 962 716 € en AE et 4 122 600 € en CP. Le solde de 78 884 € en AE a été dégelé.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1024 – Catégorie A+	0,00	446,25	506,00	0,00	457,14	-48,86
1025 – Catégorie A	0,00	359,45	417,00	0,00	358,95	-58,05
1026 – Catégorie B	0,00	125,95	119,00	0,00	123,05	+4,05
1027 – Catégorie C	0,00	305,00	261,00	0,00	300,30	+39,30
Total	0,00	1 236,65	1 303,00	0,00	1 239,44	-63,56

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1024 – Catégorie A+	0,00	+4,00	+1,10	+5,79	+7,70	-1,91
1025 – Catégorie A	0,00	+2,00	-1,89	-0,61	+4,47	-5,08
1026 – Catégorie B	0,00	0,00	-0,22	-2,68	-1,97	-0,71
1027 – Catégorie C	0,00	+1,00	-1,93	-3,77	-3,50	-0,27
Total	0,00	+7,00	-2,94	-1,27	+6,70	-7,97

En LFI 2023, le plafond autorisé d'emplois s'élevait à 1303 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle du plafond d'emplois s'établit à 1 239,44 ETPT, dont 36,88 % de catégorie A+, 28,96 % de catégorie A, 9,93 % de catégorie B et 24,23 % de catégorie C. A périmètre identique, la structure d'emplois est stable entre 2022 et 2023.

Le taux de consommation du plafond par rapport à la LFI 2023 se situe à 95,12 %.

Par ailleurs, des corrections techniques sont appliquées à hauteur de -3 ETPT qui correspondent principalement au retraitement des mouvements de personnels intervenus en gestion 2022.

La consommation moyenne annuelle du plafond d'emplois est stable entre 2022 et 2023. Cette évolution masque les difficultés de recrutement rencontrées en 2023 par la DG Trésor, qui ont conduit à des vacances de postes importantes et à des recrutements réalisés majoritairement en fin d'année.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP	
1024 – Catégorie A+	117,80	6,00	143,70	84,20	7,88	+25,90	+52,00
1025 – Catégorie A	105,60	2,90	122,60	66,40	8,14	+17,00	+4,00

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1026 – Catégorie B	29,00	9,00	5,93	32,00	18,00	6,86	+3,00	-5,00
1027 – Catégorie C	93,00	4,50	6,89	90,40	82,00	6,75	-2,60	-18,00
Total	345,40	22,40		388,70	250,60		+43,30	+33,00

Le nombre de mouvements s'est élevé en 2023 à 345 sorties (pour 287 prévues en PLF 2023) et 389 entrées (pour 320 prévues), soit un schéma d'emplois réalisé à hauteur de +43 ETP. Le schéma d'emplois a été ajusté à la hausse en gestion de +33 ETP à +43 ETP pour permettre la création de 10 emplois supplémentaires au titre de la mise en place d'une sous-direction en charge des questions de transition énergétique.

Le nombre des départs à la retraite constatés (-22 ETP) est inférieur à la prévision du PLF 2023 (-26 ETP). Les autres sorties comportent 192 départs au titre des démissions d'agents contractuels ou de fins de contrat non suivies d'un renouvellement, et 131 départs au titre de la mobilité.

Les primo-recrutements (251 ETP pour 169 prévus en PLF) ont essentiellement concerné des agents de catégorie C (82 ETP, dont 77 agents de droit local et des volontaires internationaux en administration et 5 contrats saisonniers), des agents de catégorie A+ (84 ETP dont 74 recrutements concernent des agents contractuels et 10 sont des sorties d'école), et des agents de catégorie A (66 ETP dont 61 recrutements concernent des agents contractuels et 5 sont des sorties d'école).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2023	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023</i>
Administration centrale	793,00	739,56	+7,00	0,00	-1,02	+10,22	+10,60	-0,38
Services régionaux	11,00	9,90	0,00	0,00	0,00	-2,57	-0,17	-2,40
Services à l'étranger	494,00	484,98	0,00	0,00	-1,92	-8,92	-3,73	-5,19
Autres	5,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 303,00	1 239,44	+7,00	0,00	-2,94	-1,27	+6,70	-7,97

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	+33,00	786,46
Services régionaux	-2,00	9,90
Services à l'étranger	+2,00	488,75
Autres	0,00	5,00
Total	+33,00	1 290,11

La ligne « autres » recouvre les effectifs de la représentation permanente de la France auprès de l'OCDE, sise à Paris.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	793,00	738,56
02 – Développement international de l'économie française	510,00	500,88
Total	1 303,00	1 239,44
Transferts en gestion		0,00

En 2023, la consommation d'emplois s'est élevée à 1 239,44 ETPT, dont : -738,56 ETPT pour l'action 1 « Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen » (soit 59,6 % de l'ensemble de la consommation d' ETPT du programme) ; -500,88 ETPT pour l'action 2 « Développement international de l'économie française » (soit 40,4 %).

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
19,00	0,17	0,00

Sur l'année scolaire 2022/2023, 19 apprentis étaient présents à la DG Trésor pour une dépense de masse salariale de 169 407 € :

- de septembre 2022 à décembre 2022 : 7 apprentis (37 851 € en masse salariale) ;
- de janvier 2023 à août 2023 : 12 apprentis (131 556 € en masse salariale).

Enfin de septembre 2023 à décembre 2023 (année scolaire 2021/2022) :

- 4 apprentis ont commencé leur période d'apprentissage (67 469 € en masse salariale) et 2 apprentis ont terminé leur contrats ;
- 12 apprentis sont arrivés à partir d'octobre pour la scolarité 2023-2024 pour une masse salariale de 86 199 €.

Pour l'année civile 2023, la masse salariale des apprentis est donc de 266 420 euros. Les principales filières d'emplois sont l'informatique, les ressources humaines et l'économie.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires/effectifs gérés		Effectifs gérés inclus dans le plafond d'emplois
	(ETP ou effectifs physiques)	503
Effectifs gérants	12,8	2,5 %

administrant et gérant	7,8	1,6 %
organisant la formation	1	0,2 %
consacrés aux conditions de travail	0	0,0 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	4	0,8 %

Pour mémoire, le ratio gérants-gérés du programme 305 ne recouvre que les effectifs des réseaux régional et international de la partie « Réseau » de la DG Trésor. Les agents d'administration centrale sont inclus dans le ratio du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière ».

Outre les agents de corps directionnel (attachés économiques : décret n° 97-511 du 21 mai 1997), les personnels en charge de la gestion du réseau international et régional de la DG Trésor assurent la gestion ou apportent un soutien à la gestion des ressources humaines de proximité (temps de travail, sécurité au travail, congés, formation, ...) pour :

- les agents du corps directionnel affectés à l'administration centrale du Trésor et dans les autres administrations, en disponibilité ou en congé parental ;
- les agents du corps des administrateurs de l'État affectés dans le réseau ;
- les agents contractuels régis par le décret n° 69-697 du 18 juin 1969 portant fixation du statut des agents contractuels de l'État et des établissements publics de l'État à caractère administratif, de nationalité française, en service à l'étranger ;
- les volontaires internationaux en administration (VIA) et les agents de droit local (ADL), affectés dans les réseaux régional et international de la DG Trésor.

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois	
Effectifs intégralement gérés	Gérés (agents en détachements entrant, en MAD sortante, PNA)	Intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc ...)	Partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
350	153	10	111
56 %	25 %	2 %	18 %

■ PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
Rémunération d'activité	97 220 794	107 919 752	101 060 996
Cotisations et contributions sociales	31 259 711	34 656 416	32 144 968
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	19 964 266	21 885 724	20 272 274
– Civils (y.c. ATI)	19 571 150	21 613 797	19 905 961
– Militaires	393 116	271 927	366 313
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	11 295 444	12 770 692	11 872 694
Prestations sociales et allocations diverses	678 863	880 691	1 176 447
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	129 159 367	143 456 859	134 382 412
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	109 195 101	121 571 135	114 110 137
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

En 2023, la consommation totale des crédits de titre 2 (hors contribution au CAS « Pensions ») est supérieure (+4,5 %) à celle de 2022. Cette augmentation résulte notamment des mesures salariales qui soutiennent plus particulièrement les moyens et bas salaires et la poursuite de la réforme de la Haute fonction publique.

La consommation totale des crédits de titre 2 (hors contribution au CAS « Pensions ») est inférieure au montant prévu en LFI, qui s'explique par notamment les difficultés de recrutements et une augmentation moins forte que celle initialement prévue des indemnités de résidence à l'étranger (IRE) au titre du change-prix.

Le montant des prestations relatives aux allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) imputé sur le programme 305 en 2023 s'est élevé à 683 702 € pour 39 bénéficiaires. Ce montant, plus élevé qu'en 2022, prend en compte un rattrapage en gestion 2023 suite à des difficultés techniques rencontrées en 2022.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2022 retraitée	108,46
Exécution 2022 hors CAS Pensions	109,20
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	0,54
Débasage de dépenses au profil atypique :	-1,28
– GIPA	-0,03
– Indemnisation des jours de CET	-0,49
– Mesures de restructuration	-0,15
– Autres dépenses de masse salariale	-0,61
Impact du schéma d'emplois	-0,85
EAP schéma d'emplois 2022	0,54
Schéma d'emplois 2023	-1,39
Mesures catégorielles	2,10
Mesures générales	1,40
Rebasage de la GIPA	0,06
Variation du point de la fonction publique	1,34
Mesures bas salaires	
GVT solde	-0,21
GVT positif	1,23
GVT négatif	-1,44
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,93
Indemnisation des jours de CET	0,41
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	0,52
Autres variations des dépenses de personnel	2,29
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,46
Autres variations	1,83
Total	114,11

L'exécution 2023 des crédits du titre 2 hors CAS « Pensions » s'est élevée à 114,11 M€, soit -7,46 M€ par rapport à la LFI (121,57 M€). Cette sous-exécution s'explique principalement :

- pour -2,53 M€, une exécution 2022 (108,46 M€) inférieure à la prévision d'exécution 2022 (110,99 M€) utilisée lors de la construction du PLF 2023 ;

- pour -3,46 M€, un impact négatif du schéma d'emplois (-0,85 M€) par rapport à celui anticipé lors de la construction du PLF 2023 (+2,61 M€), lié principalement à des difficultés de recrutement ;
- pour -0,31 M€, un impact positif moins important des mesures catégorielles (+2,10 M€) que celui anticipé lors de la construction du PLF 2023 (+2,41 M€) ;
- pour +0,20 M€, un impact positif des mesures générales (1,40 M€ dont 1,34 M€ d'augmentation de la valeur du point indiciaire de la fonction publique) par rapport à celui anticipé lors de la construction du PLF 2023 (1,20 M€) ;
- pour +0,77 M€, un GVT solde moins négatif (-0,21 M€) que celui anticipé lors de la construction du PLF 2023 (-0,98 M€) ;
- pour -0,71 M€, un solde « Rebasage-Débasage » (+0,93 M€) supérieur à celui anticipé lors de la construction du PLF 2023 (+1,64 M€) ;
- pour -1,42 M€, des autres variations de dépenses de personnel (+2,29 M€) moins importantes que lors du PLF 2023 (0,3,71 M€), lié principalement à la variation de l'IRE.

La ligne « Autres » (-0,61 M€) de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique » comprend principalement des rappels sur exercice antérieur (-0,68 M€), des rétablissements de crédits (+0,17 M€) et des indemnités de fin de fonctions versées aux ADL et aux agents contractuels du réseau international (-0,1 M€).

La ligne « Autres » (+0,52 M€) de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique » comprend principalement des rappels sur exercice antérieur (+0,38 M€), la prime « Inflation » (+0,02 M€) et des indemnités de fin de fonctions versées aux ADL (+0,12 M€).

La ligne « Autres » (+1,83 M€) de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » comprend principalement la variation du coût de l'indemnité de résidence à l'étranger (IRE) (+2,08 M€), ainsi que divers ajustements (-0,26 M€ dont -0,44 M€ au titre d'un débasage des rémunérations de 15 agents recrutés en fin d'année 2023. Ces agents ont perçu des acomptes en 2023, leur rémunération sera régularisée sur la paye de janvier 2024).

Le coût du GVT positif s'élève à +1,23 M€, soit +1,08 % de la masse salariale.

Le coût du GVT négatif (effet de noria) s'élève à -1,44 M€, soit -1,26 % de la masse salariale.

Le coût du GVT solde est d'environ -0,21 M€, soit -0,19 % de la masse salariale.

L'écart sur le GVT négatif par rapport à la prévision en PLF 2023 provient non seulement de l'actualisation des coûts mais également des écarts entre les coûts sortants et coûts entrants moins élevés que prévus.

L'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat, prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, a été versée à 88 agents pour un coût de 59 734 €.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	91 048	132 871	114 477	76 657	119 296	100 890
1025 – Catégorie A	87 637	101 615	94 981	79 169	92 689	84 823
1026 – Catégorie B	45 370	54 997	52 201	36 412	48 659	43 607
1027 – Catégorie C	34 409	40 642	34 666	32 297	35 464	32 640

Le tableau ci-dessus détaille par catégorie les coûts moyens d'entrée et de sortie, ainsi que les coûts moyens globaux actualisés à l'issue de la gestion 2023. Ces coûts s'entendent cotisations patronales incluses, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

Les coûts afférents aux rémunérations d'activité s'entendent hors cotisations patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						792 580	792 580
Mesure "Bas de grille"	15	B/C	Secrétaires et adjoints administratifs	01-2023	12	6 747	6 747
Revalorisation de la rémunération des agents contractuels	17	A+/A	Agents contractuels	01-2023	12	151 522	151 522
Revalorisation des grilles indiciaires	87	B	Secrétaires administratifs	01-2023	12	1 430	1 430
Réforme de la Haute fonction publique : reclassement dans la nouvelle grille indiciaire	174	A+	Administrateurs de l'Etat	01-2023	12	632 881	632 881
Mesures indemnitaires						1 303 855	1 303 855
Revalorisation de l'indemnité supplémentaire des VIA	106	VIA	Agents contractuels	01-2023	12	408 632	408 632
Réforme de la Haute fonction publique : revalorisation du complément indemnitaire annuel (CIA)	107	A+	Administrateurs de l'Etat	01-2023	12	66 296	66 296
Réforme de la Haute fonction publique : revalorisation de l'indemnitaire	107	A+	Administrateurs de l'Etat	01-2023	12	569 408	569 408
Relèvement du complément indemnitaire annuel (CIA)	114	A	Attachés d'administration	01-2023	12	34 200	34 200
Création d'un complément indemnitaire annuel (CIA)	125	B/C	Secrétaires et adjoints administratifs	01-2023	12	65 496	65 496
Revalorisation de la part variable des agents contractuels	272	A+/A/B/C	Agents contractuels	01-2023	12	54 913	54 913
Revalorisation de l'indemnité mensuelle de technicité (IMT)	723	A+/A/B/C	Agents titulaires et agents contractuels du réseau international	01-2023	12	104 910	104 910
Total						2 096 435	2 096 435

Les mesures catégorielles réalisées en 2023 s'élèvent à 2,10 M€, hors CAS « Pensions », soit une exécution inférieure de 0,31 M€ (-13 %) par rapport à la prévision de 2,40 M€ inscrite en LFI 2023, qui s'explique principalement par la raison suivante :

- la sous-exécution de la mesure de revalorisation des rémunérations des agents contractuels pour un montant prévu de 455 799 € (0,16 M€ exécuté). Elle avait pour objectif de réévaluer certains taux de revalorisation des contrats afin de mieux tenir compte de situations comportant des différences de traitement inéquitables.

Les deux mesures suivantes étaient concernées :

- Mesure « Shanghai » a été mise en œuvre en 2023 pour un montant de 155 522 € : 17 agents contractuels ont été recrutés avec un indice majoré correspondant à un diplôme de niveau II. Or, les établissements qui ont délivré ces diplômes figurent parmi les 100 premiers du classement académique de Shanghai ou parmi les 50 premiers du classement académique par thème de Shanghai. Les diplômes délivrés par ces établissements passent donc du niveau II au niveau I, ce qui a conduit la DG Trésor à reclasser ces agents à compter du 1^{er} janvier 2023 dans la grille indiciaire de recrutement correspondant aux diplômes de niveau I.
- Mesure « référentiel DSI » : cette mesure relative au référentiel interministériel de rémunération des agents contractuels de la filière numérique et des systèmes d'information et de communication n'a pas pu être mise en œuvre par la DG Trésor en 2023 pour les agents de son Département des systèmes d'information (DSI). La circulaire n° 6434-SG du 3 janvier 2024 relative à la politique

salariale interministérielle des métiers de la filière numérique met à jour ce référentiel de rémunération et précise les modalités de recrutement des agents contractuels. La mise en œuvre de cette mesure est donc reportée sur 2024, voire 2025.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les dépenses d'action sociale (aide aux familles, logement, restauration, secours, etc.) sont portées par le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière » de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines ». Les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la JPE de ce programme dont le responsable est la secrétaire générale des ministères économiques et financiers.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 578 802 774	CP ouverts en 2023 * (P1) 578 197 637
AE engagées en 2023 (E2) 574 770 259	CP consommés en 2023 (P2) 570 397 154
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 7 852 466
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) 4 032 515	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 562 544 688

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 31 357 595				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0				
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 31 357 595	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 7 852 466	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) 23 505 129
AE engagées en 2023 (E2) 574 770 259	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 562 544 688	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) 12 225 571
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 35 730 700
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 21 159 130
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) 14 571 570

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des CP nécessaires à compter de 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 correspond notamment :

- pour 16,1 M€ à des engagements au titre de l'ESSR, dont 12,9 M€ pour 6 contrats à impact qui doivent faire l'objet de paiements échelonnés jusqu'en 2026 ;

- pour 9,7 M€ à divers engagements de l'agence des participations de l'État qui n'ont pas été entièrement couverts par des paiements dès 2023 ;

- pour 7,4 M€ pour les engagements de l'administration centrale (y compris AFT, CIRI) concernant des marchés en cours (commissaires aux comptes, mises à disposition non encore remboursées, commandes de fin de gestion payées dès le début 2024, diverses factures parvenues en fin d'année 2023, etc.) ainsi que des engagements relatifs au dossier d'examen du renouvellement de la concession du Stade de France (qui expire en 2025) ;

- pour 2,5 M€ à des organismes de recherche et d'études en économie dont :

- 2,28 M€ liés à la participation de l'État aux frais d'installation de l'Autorité bancaire européenne à Paris-La Défense, qui a donné lieu à un engagement en 2019 (7 M€) et n'a été couverte à fin 2021 qu'à hauteur de 4,73 M€ (2,5 M€ en 2019, 0,5 M€ en 2020 et 0,575 M€ en 2021, en 2022 et en 2023), le reste des paiements devant s'étaler jusqu'en 2027 ;

- 0,17 M€ au financement du projet de développement du modèle open source ThreeME (Modèle macroéconomique multisectoriel pour l'évaluation des politiques énergétiques et environnementales) de la Fondation nationale sciences politiques, qui a donné lieu à un engagement de 260 000 € et à un paiement de 91 000 €.

Justification par action

ACTION

01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	78 670 545 72 548 438	547 320 000 547 838 368	625 990 545 620 386 806	78 670 545 72 548 438	547 900 000 547 084 564	626 570 545 619 633 002

L'action 01 poursuit quatre finalités principales :

- l'élaboration des prévisions économiques et le conseil sur les politiques économiques (transversales et sectorielles), financières et sociales ;
- la régulation du financement de l'économie et des institutions intervenant en matière d'assurance, de banque et d'investissement sur les marchés financiers ;
- les négociations financières et commerciales bilatérales et multilatérales et l'aide au développement ;
- le soutien à l'export et à l'investissement à l'étranger des entreprises.

Les dépenses afférentes à cette action sont celles :

- de l'administration centrale de la DG Trésor, soit le financement des activités des services y compris de l'Agence France Trésor (AFT) qui gère la trésorerie et la dette de l'État, de la mission d'appui au financement des infrastructures (FIN INFRA) qui fournit une expertise juridique et financière sur les projets d'investissement dans les infrastructures d'intérêt général, du comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) et des comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) pour les audits d'entreprises en difficultés, ainsi que de l'Autorité des normes comptables (ANC) qui est chargée de définir les normes de la comptabilité privée ;
- de l'Agence des participations de l'État (APE), qui veille aux intérêts de l'État actionnaire ;
- liées à des partenariats avec des organismes tiers, dont le financement d'organismes de recherche en économie et en finance ;
- liées à la rémunération de la Banque de France, de la Banque postale, de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IDEOM) et de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), pour les missions d'intérêt général que ces organismes assurent.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	78 670 545	72 548 438	78 670 545	72 548 438
Rémunérations d'activité	53 113 812	48 857 386	53 113 812	48 857 386
Cotisations et contributions sociales	24 789 297	22 650 189	24 789 297	22 650 189

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Prestations sociales et allocations diverses	767 436	1 040 864	767 436	1 040 864
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	546 100 000	240 761 557	546 100 000	239 481 993
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	546 100 000	240 761 557	546 100 000	239 481 993
Titre 5 : Dépenses d'investissement		4 673		4 421
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		4 673		4 421
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 220 000	307 072 138	1 800 000	307 598 150
Transferts aux entreprises		303 000 000	575 000	303 000 000
Transferts aux autres collectivités	1 220 000	4 072 138	1 225 000	4 598 150
Total	625 990 545	620 386 806	626 570 545	619 633 002

Titre 3 - Dépenses de fonctionnement (240,8 M€ en AE et 239,5 M€ en CP)

Rémunération des prestations réalisées par la Banque de France pour le compte de l'État (200,7 M€ en AE et en CP)

Aux termes de l'article L.141-7 du code monétaire et financier, l'État rémunère la Banque de France pour les prestations qu'elle effectue pour son compte, sur la base de la couverture des coûts qu'elle engage dans l'exercice des missions d'intérêt général qui lui sont confiées. Les huit conventions techniques signées dans ce cadre concernent le secrétariat des commissions pour le traitement du surendettement, la tenue du compte du Trésor, la mise en circulation des monnaies métalliques, l'appui à la gouvernance de la zone franc, la gestion des accords de consolidation des dettes des États étrangers, les adjudications de valeurs du Trésor, le droit au compte et le secrétariat du Comité consultatif du secteur financier.

en M€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant versé	304,6	290,0	272,7	250,0	249,2	244,0	240,7	229,6	222,0	217,6	200,7

La baisse de cette dotation budgétaire depuis 2013 résulte de la mise en place de plusieurs réformes, en particulier en matière de traitement du surendettement (plan de modernisation du réseau à horizon 2020, simplification et accélération du traitement du surendettement, dématérialisation des dossiers), qui ont permis à la Banque de France de réaliser d'importants gains de productivité et, partant, de réduire ses coûts. Par ailleurs cette tendance a été également favorisée par la baisse régulière et importante du nombre de dossiers de surendettement.

L'estimation 2023 était attendue en baisse de 16,9 M€ par rapport à celle de 2022, essentiellement en raison des économies initialement attendues sur le traitement du surendettement du fait d'une baisse estimée du nombre de dossiers déposés de 15 000 (130 000 initialement attendus en 2022 et 115 000 en 2023), soit un versement en 2023 de 200,7 M€ contre 217,6 M€ en 2022.

Toutefois, les coûts réels des prestations que la Banque de France réalise pour le compte de l'État n'étant arrêtés qu'en année N+1, un solde de rémunération au titre 2023 sera potentiellement versé à la Banque de France en 2024.

Rémunérations des prestations réalisées par les instituts d'émission d'outre-mer pour le compte de l'État (26,5 M€ en AE et en CP)

Les contrats de performance signés en 2022 avec ces instituts prévoient que les prestations qu'ils fournissent à l'État dans le cadre des articles L. 721-7 (pour l'IEDOM) et L. 721-5 et suivants (pour l'IEOM) du code monétaire et financier sont rémunérées par l'État à leur coût complet.

Pour l'IEDOM, ces activités concernent la mise en circulation des monnaies métalliques, le secrétariat des commissions de surendettement des particuliers et la participation à la gestion du fichier central des chèques (FCC) dans les départements d'outre-mer et du fichier des comptes d'outre-mer (FICOM) à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, et le service bancaire de caisse rendu par les agences aux accrédités domiens du Trésor.

Dans les collectivités du Pacifique, les prestations fournies par l'IEOM pour le compte de l'État, sont les suivantes : l'émission monétaire et l'entretien de la circulation fiduciaire ; la mise en œuvre de la politique monétaire et la définition des instruments nécessaires à sa mise en œuvre ; contribuer à la stabilité financière de la zone et à la gestion du FICOM ; assurer la tenue des comptes de l'État ; l'établissement de la balance des paiements ; participer à l'inclusion bancaire grâce à l'observatoire des tarifs bancaires, l'exercice du droit aux fichiers réglementaires (dont le FCC) et, dans les îles de Wallis-et-Futuna, la tenue du secrétariat de surendettement.

En 2023, la consommation de 26,5 M€ en AE et en CP est conforme à la FLI, et se répartie comme suit : 3,76 M€ au profit de l'IEDOM, principalement pour le traitement du surendettement, et 22,74 M€ au profit de l'IEOM.

Prestations intellectuelles réalisées pour le compte de l'APE (7,52 M€ en AE -7,17 M€ après REJB* de 0,35 M€ - et 8,89 M€ en CP)

Ces prestations d'études sont réalisées au titre des contrats financiers, juridiques et comptables. Le recours à ces prestations s'appréciant au cas par cas selon l'activité de l'APE, leur volume ne peut être évalué avec précision *a priori*, ce qui explique les écarts entre les crédits inscrits en LFI (9 M€ en AE et en CP) et les dépenses exécutées

*Retrait d'engagement juridique basculé

Prestations intellectuelles réalisées pour le compte du CIRI et des CODEFI (0,48 M€ en AE -0,33 M€ après REJB de 0,14 M€ - et 0,47 M€ en CP)

L'exercice 2023 s'est caractérisé par une consommation plus faible que l'estimation initiale (1,5 M€ en AE et CP). Ces crédits visent à financer la réalisation d'audits au bénéfice d'entreprises accompagnées par le CIRI ou les CODEFI. Le recours à ces audits dépend à la fois du volume d'activité du CIRI et des CODEFI, de la nécessité de faire réaliser un audit - qui s'apprécie au cas par cas - et des capacités financières de l'entreprise. Le volume d'audits ne peut donc être évalué avec précision *a priori*.

Moyens de fonctionnement de l'Agence France Trésor (0,63 M€ en AE et 0,63 M€ en CP)

Les crédits nécessaires au fonctionnement de l'Agence France Trésor ont été consommés pour un montant de 0,625 M€ en AE et de 0,632 M€ en CP. Ils sont essentiellement consacrés aux frais de promotion des valeurs du Trésor, aux abonnements de l'Agence aux réseaux d'information financière et aux banques de données sur les investisseurs (licences Bloomberg, audits comptables, bulletins mensuels et rapport d'activité, frais de traduction, maintenance du site Internet, frais de communication).

Dépenses diverses de la DG Trésor (5,34 M€ en AE et 2,22 M€ en CP)

Ces dépenses, plus élevées que les années précédentes, s'expliquent notamment par le recours à une assistance juridique et financière pour le renouvellement de la concession du Stade de France (0,35 M€ en AE et 0,41 en CP) et par des indemnités attribuées aux candidats évincés à la procédure de concession et de cession (2,4 M€ en AE). Par ailleurs, ces dépenses recouvrent les remboursements de mises à disposition (0,92 M€ en AE et 0,79 M€ en CP) et le paiement des honoraires des commissaires aux comptes chargés de contrôler et certifier les opérations réalisées avec la garantie de l'État par BPI Assurance Export et aux opérations réalisées pour le compte de l'État par Natixis (0,17 M€ en AE et CP).

Autorité des normes comptables (0,09 M€ en AE et 0,07 M€ en CP)

Ces dépenses correspondent à diverses dépenses de fonctionnement et une dizaine de versements de l'ANC relatifs à des conventions pluriannuelles d'études ou de recherches.

Titre 5 - Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de 4 673 € en AE et 4 421 € en CP correspondent à une maintenance évolutive d'un logiciel acquis par l'APE.

Titre 6 - Dépenses d'intervention (307,1 M€ en AE et 307,6 M€ en CP)

Prestations réalisées pour le compte de l'État par la Banque postale (303 M€ en AE et en CP)

Les articles L. 518-25, L 221-2, R. 221-3 et R. 221-5 du code monétaire et financier confient à la Banque postale (LBP) une mission de service public d'intérêt économique général d'accessibilité bancaire (MAB). Cette mission consiste à offrir gratuitement, à toute personne qui en fait la demande, un livret A ayant des caractéristiques spécifiques permettant de l'utiliser comme un quasi-compte courant. La mission vise un objectif d'insertion bancaire et sociale en permettant à certaines populations, dont les besoins spécifiques en termes de moyens de paiement et d'utilisation du compte ne sont pas couverts par les autres dispositifs, d'avoir accès à un support bancaire simple dont le mode de fonctionnement est adapté à leurs besoins (domiciliations de certains revenus et de certains prélèvements, montant minimum des opérations individuelles de retraits et de dépôts fixé à 1,50 € contre 10 € dans les autres établissements, absence de carte de paiement...).

En 2018, LBP recensait 1,23 million de clients relevant de la mission d'accessibilité bancaire, soit 8 % des 15,3 millions de livrets A que comptait La Banque Postale en 2018 et 2,2 % des 55 millions de livrets A détenus en France à cette même date. En 2022, ce sont 1,4 million de clients de La Banque Postale qui utilisaient leur livret A comme un outil d'accessibilité bancaire[1].

Au titre de ces obligations spécifiques, LBP perçoit une compensation financière, qui a été autorisée par la Commission européenne par sa décision du 26 juillet 2021 pour la période 2021-2026 et fixée par l'arrêté du 9 août 2021. La compensation de cette mission suit une trajectoire dégressive - de l'ordre de 5 % par an - afin de répondre à l'exigence d'incitation à l'efficacité concernant les aides d'État (décision Almunia de la Commission européenne du 20 décembre 2011).

Ainsi, après 338 M€ versés en 2021 et 321 M€ en 2022, LBP a perçu une rémunération de 303 M€ en 2023, conformément au montant prévu par cette trajectoire et inscrit en LFI 2023.

À noter que le comptable ministériel a requalifié cette dépense en transferts aux entreprises, au motif qu'il ne s'agit pas d'une simple rémunération pour services rendus mais de versements « proportionnés » aux coûts engendrés par la mission (conformément au droit européen) et pouvant faire l'objet d'un ajustement. Ainsi, à la différence des rémunérations versées à la Banque de France, à l'IEOM et l'IEDOM, d'une part, et à ce qui avait été inscrit en LFI 2023, la dépense afférente à la rémunération de LBP en 2023 a été imputée en dépenses d'intervention (titre 6) et non en dépenses de fonctionnement (titre 3).

Contributions de l'État à des organismes d'études et de recherche en matière économique (1,53 M€ en AE et 1,47 M€ en CP).

Ce total a principalement concerné la participation 2023 de la DG Trésor :
- à l'association Bruegel, pour un montant de 0,22 M€ en AE et CP ;

- à l'Institut Louis Bachelier (ILB), pour un montant de 0,76 M€ en AE et CP (dont 0,06 M€ au titre d'une subvention complémentaire visant à instituer une nouvelle fondation, pour une période limitée de 2022 à 2024) ;
- à l'association Europe-Finances-Régulation pour un montant de 0,2 M€ en AE et CP ;
- à la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), pour un montant de 0,26 M€ en AE et 0,09 M€ en CP, afin de financer le projet de développement du modèle open source ThreeME (Modèle macroéconomique multisectoriel pour l'évaluation des politiques énergétiques et environnementales) ;
- au Centre for economic policy research (CEPR), afin de faciliter la réalisation de son projet de développement et de transfert à Paris, pour un montant de 0,1 M€ en CP.

Participation de la France à l'installation de l'Autorité bancaire européenne à Paris (0 € en AE et 0,58 M€ en CP)

7 M€ d'AE ayant été engagés en une seule fois en 2019 à ce titre, seuls des CP, pour un montant de 0,575 M€, ont été consacrés en 2023 à la participation de la France à l'installation de l'Autorité bancaire européenne (ABE) à Paris.

Dépenses diverses de la DG Trésor (12 500 € en AE et 24 512 € en CP)

Ces dépenses correspondent au versement de la contribution 2023 au Forum mondial sur la productivité (12 500 € en AE et CP) et au Comité français d'accréditation (12 012 € en CP uniquement).

Autorité des normes comptables (2,53 M€ en AE et en CP)

Les dépenses de l'Autorité des normes comptables (ANC), financées par voie d'un fonds de concours alimenté par des contributions volontaires de sociétés françaises, se sont établies en dépenses de titre 6 à 2,53 M€ en AE et en CP, correspondant principalement à des versements à deux entités :

- d'une part, la cotisation annuelle de la France à l'International Financial Reporting Standards (IFRS) Foundation au titre de 2022 et 2023, pour un montant de 2 M€ en AE et CP ; ce montant n'avait pas été versée en 2022 compte tenu de difficultés administratives qui ont amené à reporter ce versement sur 2023 ;
- d'autre part, la cotisation annuelle de la France à l'European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG) pour un montant de 0,35 M€ en AE et en CP), entité auprès de laquelle une cotisation exceptionnelle de 0,175 M€ en AE et CP a en sus été versée en 2023.

[1] Les chiffres pour l'année 2023 seront disponibles au plus tard en juin 2024

ACTION

02 - Développement international de l'économie française

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Développement international de l'économie française	64 786 314 61 833 974	6 020 000 5 131 286	70 806 314 66 965 260	64 786 314 61 833 974	5 320 000 4 941 658	70 106 314 66 775 632

Constitué de 32 circonscriptions depuis le 1^{er} septembre 2022 placées sous l'autorité des chefs des services économiques régionaux en charge de coordonner et d'animer l'activité des services économiques des ambassades de leur zone de compétence, ce réseau a pour missions :

- l'analyse et la veille économique et financière de l'environnement économique international ;
- le conseil et la prévision pour l'information du Gouvernement, les prises de position internationales, la préparation des entretiens ou déplacements du Président de la République ou des membres du Gouvernement ;
- les études comparatives internationales, pour la conduite des politiques publiques ;
- le soutien aux entreprises françaises, notamment par la surveillance des conditions d'accès au marché et l'appui aux grands contrats.

Ces services peuvent également être sollicités, en tant que de besoin, par les autres ministères et administrations ayant vocation à connaître de questions à caractère économique. Les services économiques exercent leur mission d'appui aux entreprises dans le respect des dispositions du décret relatif aux attributions de Business France (BF), opérateur rattaché au programme 134 « Développement des entreprises et régulations », qu'ils peuvent représenter dans les pays où BF ne dispose pas de bureau, pour l'accomplissement de ses missions à l'étranger.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	64 786 314	61 833 974	64 786 314	61 833 974
Rémunérations d'activité	54 805 940	52 203 611	54 805 940	52 203 611
Cotisations et contributions sociales	9 867 119	9 494 780	9 867 119	9 494 780
Prestations sociales et allocations diverses	113 255	135 584	113 255	135 584
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 020 000	5 097 087	5 320 000	4 907 008
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 020 000	5 097 087	5 320 000	4 907 008
Titre 5 : Dépenses d'investissement		34 200		34 650
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		34 200		34 650
Total	70 806 314	66 965 260	70 106 314	66 775 632

Titre 3 - Dépenses de fonctionnement (5,1 M€ en AE et 4,9 M€ en CP)

Depuis 2019, toutes les dépenses d'immobilier et d'investissement et la plus grande partie des dépenses de fonctionnement courant du réseau international de la DG Trésor, effectuées à l'étranger, sont portées par le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Des dépenses de fonctionnement, dont une partie des dépenses informatiques nécessaires au bon fonctionnement du système d'information unifié de la direction, demeurent portées par les crédits du programme 305. Elles se sont élevées en 2023 à 5,10 M€ en AE et 4,91 M€ en CP, dont 15 % payées depuis l'étranger et 85 % payées depuis Paris pour le compte du réseau.

Ces dépenses se répartissent en :

- dépenses informatiques (2,02 M€ en AE et 1,84 M€ en CP) ;
- dépenses de fonctionnement courant (1,67 M€ en AE et 1,66 M€ en CP) ;
- frais de changement de résidence (1,41 M€ en AE et CP).

Titre 5 - Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de 34 200 € en AE et 34 650 € en CP correspondent à l'acquisition de gros matériels informatiques destinés à assurer la sécurité active du système d'information unifié de la direction, en particulier pour protéger les applications directionnelles présentes sur internet.

ACTION

04 – Économie sociale, solidaire et responsable

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Économie sociale, solidaire et responsable		19 220 000 21 800 605	19 220 000 21 800 605		20 690 000 18 370 933	20 690 000 18 370 933

L'action 04 porte les crédits mobilisés par l'État sur les quatre axes suivants :

- contribuer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques de soutien au développement des entreprises de l'économie sociale, solidaire et responsable (ESSR) ;
- apporter un appui au dialogue entre les pouvoirs publics et les représentants nationaux de l'ESSR ;
- assurer le suivi et la régulation de la finance solidaire, des pratiques d'investissements à impact social (IIS) en

France, ainsi que le soutien au développement de ces pratiques ;

- assurer le suivi des aspects européens et internationaux de l'ESSR et de l'IIS et représenter la France au sein des instances concernées (Union européenne, OCDE, Organisation internationale du travail, etc.).

Les crédits sont répartis en trois sous-actions :

- **une sous-action 1** pour favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et le soutien à l'investissement à impact social (IIS) ;
- **une sous-action 2** pour les crédits dédiés au dispositif local d'accompagnement (DLA) ;
- **une sous-action 3** pour financer les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	90 000	270 246	90 000	310 476
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	90 000	270 246	90 000	310 476
Titre 6 : Dépenses d'intervention	19 130 000	21 530 359	20 600 000	18 060 457
Transferts aux entreprises	19 130 000	436 284	20 600 000	391 284
Transferts aux autres collectivités		21 094 074		17 669 172
Total	19 220 000	21 800 605	20 690 000	18 370 933

Sous-action 1. Le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et le soutien à l'investissement à impact social (IIS) (8,71 M€ en AE et 5,92 M€ en CP)

Dépenses de fonctionnement (0,24 M€ en AE et 0,31 M€ en CP)

L'enveloppe a été principalement dédiée à la dématérialisation, *via* un prestataire, de la procédure de l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS), dont l'instruction est assurée par les préfetures de région.

Ces dépenses de fonctionnement comprennent également des crédits destinés à l'animation des réseaux de l'ESS dans les services déconcentrés de l'État (DREETS et DEETS).

Dépenses d'intervention dans le cadre du développement de l'ESSR et du soutien à l'IIS (8,47 M€ en AE et 5,60 M€ en CP)

1/ Soutien aux structures nationales de l'ESS (hors DLA) (2,36 M€ en AE et CP)

Ces crédits sont dirigés vers trois catégories d'acteurs :

- « Têtes de réseaux » nationales de l'ESS, avec lesquelles l'État entretient un dialogue ;
- Organismes de réflexion et d'appui à la recherche académique ;
- Opérateurs intervenant directement pour favoriser le développement d'entreprises de l'ESS, soit sous forme d'accompagnement entrepreneurial, soit sous forme d'aide à l'accès aux financements nécessaires à leur activité.

2/ Soutien aux structures territoriales de l'ESS (1,44 M€ en AE et 1,48 M€ en CP)

Les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS) sont financées par le biais de conventions garantissant l'exécution des missions qui leur ont été confiées par la loi du 31 juillet 2014 : favoriser les échanges entre acteurs, représenter et défendre les intérêts des organisations de son champ et soutenir l'émergence et la pérennisation d'initiatives d'utilité sociale.

3/ Soutien à l'IIS (4,63 M€ en AE et 1,73 M€ en CP)

Les dépenses en AE correspondent principalement à la participation de la DG Trésor en tant que tiers-payeur au contrat à impact porté par l'association Mozaik RH (insertion professionnelle des jeunes issus des QPV et des boursiers), pour 3,4 M€.

Les dépenses en CP correspondent aux paiements au vu des résultats des contrats à impact passés avec Article 1, ADIE, Comme les autres et Solidarités nouvelles contre le chômage. En 2023, le décaissement est conforme à l'échéancier prévu au sein de ces contrats.

4/ Développement européen et international (0,03 M€ en AE et en CP)

Ces dépenses correspondent à une contribution complémentaire à l'OCDE portant sur le programme LEED (développement économique et création locale d'emplois), suite à la contribution anticipée fin 2022 de 32 k€, d'une part, et au versement d'une subvention à l'association Groupe SOS International (20 k€ en AE et CP), d'autre part.

Sous- action 2. Dispositif local d'accompagnement (DLA) (11,2 M€ en AE et 10,9 M€ en CP)

Le DLA accompagne à travers un réseau d'opérateurs régionaux et départementaux environ 6 000 structures de l'ESS chaque année. Cet accompagnement, à destination principalement des associations, se traduit par des missions d'ingénierie sur leurs projets stratégiques, leur organisation interne, leurs compétences internes, leur modèle économique, leurs projets de regroupements et de partenariats.

Le financement global du DLA comprend une partie dite « de financement socle » assuré par l'État et la Caisse des Dépôts, ainsi que des financements complémentaires provenant des collectivités territoriales – ainsi que de leurs groupements – et du Fonds social européen (FSE).

Le montant du financement socle de l'État en 2023 était de 11,2 M€ en AE et 10,9 M€ en CP. Le montant des autres contributions financières (collectivités et FSE) pour 2023 n'est pas encore établi compte tenu des clôtures comptables et du rythme de décaissement des fonds européens.

S'agissant du circuit de financement de la contribution État, l'intégralité de ces crédits du P305 est déléguée aux services déconcentrés de l'État (DREETS), y compris en Outre-mer, services qui sont chargés de passer des conventions de subvention avec une structure au niveau régional et au niveau de chacun des départements.

L'écart d'exécution de 0,3 M€ entre les AE et le CP s'explique par le solde en 2023 de restes à payer sur les conventions conclues entre les DREETS et les opérateurs des DLA locaux au titre de l'année 2022.

Sous-action 3 pour financer les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) (1,91 M€ en AE et 1,58 M€ en CP)

Dépenses de fonctionnement (0,03 M€ en AE)

Une dépense de 30 k€ correspond au travail préparatoire au lancement d'une évaluation concertée de la politique des PTCE.

Dépenses d'intervention (1,88 M€ en AE et 1,58 M€ en CP)

Les PTCE sont un outil pour développer des projets économiques innovants et solidaires à l'échelle d'un territoire. Ils donnent un cadre légal et financier à des solutions imaginées par des acteurs du terrain, pour répondre à des enjeux locaux et créer des synergies économiques.

La relance de ce dispositif en 2021 s'est structurée autour de 2 axes :

- La création d'un bouquet de services à l'attention des PTCE existants et émergents (organiser le compagnonnage des « anciens » PTCE avec les structures émergentes) ;
- Le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) permanent « PTCE émergents » en mai 2021.

En 2023, les deux axes d'actions encadrant le dispositif des PTCE ont été poursuivis :

- maintien du bouquet de services (0,4 M€ d'AE) ;
- Une phase 2 de l'AMI permanent a permis de sélectionner 15 structures particulièrement matures (déjà lauréates de la phase 1) : 1,5 M€ en AE et CP.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)	4 000	4 000				
Transferts	4 000	4 000				
Universités et assimilés (P150)						6 000
Transferts						6 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)					310 000	141 000
Transferts					310 000	141 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)					5 000	5 000
Transferts					5 000	5 000
Total	4 000	4 000			315 000	152 000
Total des transferts	4 000	4 000			315 000	152 000

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.